

Accueil – Réglementation Environnementale RE2020

Bienvenue sur ce site dédié à la Réglementation Environnementale RE2018 RE2020



Préservation de l'environnement

La préservation de l'environnement sera l'enjeu de la prochaine réglementation environnementale qui succédera à la réglementation thermique actuelle RT2012. Pour cela, il faudra attendre le **01 juillet 2020**. En attendant, il est possible de s'y préparer avec ANAIS en réalisant des études E+C- (bilan carbone).

Dénommée Réglementation Environnementale RE2020, cette évolution de la loi est déjà en soi un objectif pour beaucoup de maîtres d'ouvrages soucieux d'obtenir un bien de qualité, et de maîtres d'œuvres soucieux d'offrir des prestations valorisantes.

Plus que cela, cette expérimentation est un moyen pour les constructeurs CMIstes de vérifier la faisabilité de leurs solutions et éventuellement de prouver au législateur que certaines orientations sont soit réalistes, soit irréalistes... avant qu'il ne soit trop tard pour le dire !